



*Affaire n°2021 - 019*

**ELECTION D'UNE NOUVELLE ADJOINTE AU MAIRE**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**Vu** la délibération n°2020-03 du 04 juillet 2020 relative à l'élection des Adjointes au Maire fixant leur nombre à neuf ;

Je propose à l'assemblée de procéder au remplacement de Mme Micheline ALLY, par l'élection d'une nouvelle adjointe au Maire.

Je propose aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer :

- 1) sur le maintien du nombre d'adjoints conformément à la délibération du 04 juillet 2020 ;
- 2) sur le rang qu'occupera la nouvelle adjointe, à savoir :
  - il prendra rang après tous les autres ;
  - toutefois, le Conseil Municipal peut décider qu'elle occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élue dont le poste est devenu vacant (art.L2122-10 du CGCT) ;
- 3) pour désigner une nouvelle adjointe au maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 32 voix POUR et 0 voix CONTRE,

de maintenir le nombre d'adjoints au Maire à neuf ;  
 que les adjoints élus le 04 juillet 2020 avanceront d'un rang et que la nouvelle adjointe prendra rang en qualité de dernier adjoint élu.

Je vous rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT). Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

M. Ludovic ALAMELOU a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le Conseil Municipal a ensuite désigné deux assesseurs ; il s'agit de Mme Nadège BLAS et de M. Antoine CAPELOTAR.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

### 1er tour du scrutin

Sous la présidence de M. Jeannick ATCHAPA, Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection de la nouvelle adjointe.

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 32
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L66 du code électoral) : 9
- d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 23
- e) Majorité absolue : 13

NOM et PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Lorraine MERGY	23	VINGT-TROIS

**Mme Lorraine MERGY** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée **9ème Adjointe**, et a été immédiatement installée.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal a pris acte de l'élection de Madame Lorraine MERGY en qualité de 9ème adjointe.**



Le Maire,

**Jeannick ATCHAPA**

Accusé de réception en préfecture  
974-219740024-20210410-2021-019-DE  
Date de télétransmission : 13/04/2021  
Date de réception préfecture : 13/04/2021